

Conseil du XVI^e arrondissement

Séance du 6 mars 2023

Le lundi 6 mars deux mille vingt-trois, à dix-neuf heures, les membres du Conseil d'arrondissement se sont réunis en séance publique dans la Salle des Fêtes de la Mairie du XVI^e arrondissement, sur convocation adressée individuellement à chacun des Conseillers par Monsieur le Maire du 16^e arrondissement, le 28 février 2023, conformément à l'article L.2511-4 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents :

M. JérémY REDLER, M^{me} Marie-Hélène DORVALD, M. Jacques-Frédéric SAUVAGE, M^{me} Katherine de MEAUX, M. Gérard GACHET, M^{me} Sophie MALLET, M. Rodolphe BORGNIET, M^{me} Isabelle NIZARD, M. Gilles MENTRE, M^{me} Bérengère GREE, M. Ali OUBAALI, M. Benjamin GIRAUDAT, M^{me} Lisa LELLOUCHE, M^{me} Vanessa EDBERG, M^{me} Béatrice LECOUTURIER, M^{me} Samia BADAT-KARAM, M^{me} Véronique BUCAILLE, M. Antoine BEAUQUIER, M^{me} Aurélie PIRILLO, M. David ALPHAND, M^{me} Véronique BALDINI, M^{me} Chloé CHOURAQUI, M^{me} Bénédicte RENHAS, M. Franck ALEM, M^{me} Laura LAMBLIN BENICHOU, M. Freddy COUDRIER, M^{me} Alexandra BAROUCH, M. Bruno LIONEL-MARIE, M^{me} Laure ANSQUER, M. Bruno PARENT, M^{me} Joséphine MISSOFFE, M. Éric HÉLARD.

Absents ayant donné procuration :

M. Francis SZPINER, M^{me} Sandra BOËLLE, M. Emmanuel MESSAS, M^{me} Hanna SEBBAH, M^{me} Jennifer BUNAN, M. Julien GUEDJ.

Étaient Excusés :

M. Stéphane CAPLIEZ.

Ordre du jour

- **162023001** Désignation du secrétaire de séance.
M. Jérémy REDLER rapporteur.
- **162023002** Adoption du compte-rendu de la séance du 28 novembre 2022.
M. Jérémy REDLER rapporteur.
- **2023 DAJ 1** Subvention (296 750 euros) et convention pluriannuelle pour l'organisation de consultations gratuites d'avocats en mairies d'arrondissement avec l'Ordre des Avocats au Barreau de Paris et la CRPAP.
M. Jérémy REDLER rapporteur.
- **2023 DEVE 7** Occupation par la Garde Républicaine de locaux dans le bois de Boulogne (16^e). Renouvellement de la convention avec l'État (Ministère de l'Intérieur, France Domaine).
M. Jérémy REDLER rapporteur.
- **2023 DFA 5** Signature d'une convention d'occupation du domaine public pour l'occupation et la rénovation des résidences sises 4-6 (dite « résidence Windsor ») et 10, route du champ d'entraînement, Paris 16^e.
M^{me} Véronique BALDINI rapporteure.
- **2023 DSOL 10** BPP 2016 et BPP 2022 : Subventions d'investissement (112 566 euros) et conventions pour des structures accueillant des familles et des personnes précaires.
M^{me} Marie-Hélène DORVALD rapporteure.
- **2023 DFPE 1** Subvention (252 000 euros) et convention pluriannuelle d'objectifs avec la Fondation Olga SPITZER pour le fonctionnement de la Maison des Liens Familiaux (12^e, 16^e et 19^e).
M^{me} Marie-Hélène DORVALD rapporteure.
- **2023 DLH 35** Location de lots de volume dans l'immeuble 58 à 64, avenue Mozart/45 à 49, rue de l'Assomption (16^e) à la RIVP — avenant à bail emphytéotique.
M. Jacques-Frédéric SAUVAGE rapporteur.
- **2023 DLH 72** Modification et réitération de garanties d'emprunts finançant divers programmes de logement social de Paris Habitat.
M. Jacques-Frédéric SAUVAGE rapporteur.
- **2023 DU 13** Déclassement d'une emprise communale au 26 rue Copernic (16^e), autorisation des signatures de promesse de vente puis de vente et autorisation de signature d'une servitude d'implantation.
M. Jacques-Frédéric SAUVAGE rapporteur.
- **2023 DAC 313** Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Maurice Delage au 77 rue Boissière à Paris 16^e.
M^{me} Katherine de MEAUX rapporteure.
- **2023 DASCO 1** Collèges publics parisiens — Dotations complémentaires de fonctionnement (29 304 euros), subventions d'équipement (2 062 885 euros) et subventions pour travaux (190 952 euros).
M^{me} Isabelle NIZARD rapporteure.
- **2023 DASCO 11** Révision de la sectorisation des écoles publiques de Paris pour l'année scolaire 2023-2024.
M^{me} Isabelle NIZARD rapporteure.

- **2023 DASCO 20** Subventions d'investissement (65 835 euros) à 5 collèges au titre du Budget Participatif des Collèges édition 2021/2022.
M^{me} Isabelle NIZARD rapporteure.
- **2023 DAC 251** Subvention (25 000 euros) à la Fondation Le Musée Clemenceau dans le cadre de la convention pluriannuelle d'objectifs de 2022 (16^e).
M^{me} Bérengère GREE rapporteure.
- **2023 DU 55** Dénomination promenade Jean-Paul Belmondo (15^e et 16^e).
M^{me} Bérengère GREE rapporteure.
- **2023 DJS 60** Avenant n° 2 à la convention d'occupation temporaire du domaine public Flandrin et Péreire — modification périmètre de la parcelle sur le site de Flandrin.
M. Ali OUBAALI rapporteur.
- **2023 DVD 23** Extension du tramway à porte-Dauphine (16 et 17^e) - avenant n° 2 à la convention de prestation de mission de sécurité ferroviaire en phase travaux au profit de SNCF RÉSEAU.
M^{me} Vanessa EDBERG rapporteure.
- **2023 DAE 45** Emplacement commercial sur la pelouse de la Muette (16^e) — convention d'occupation du domaine public.
M. Bruno LIONEL-MARIE rapporteur.
- **2023 DAE 49** Concession de service relative aux kiosques du site de la Tour Eiffel — déclaration sans suite.
M. Bruno LIONEL-MARIE rapporteur.
- **2023 DAE 52** Conclusion d'un contrat de transaction.
M. Bruno LIONEL-MARIE rapporteur.
- **2023 SG 7** Transformations olympiques — Subventions (100 000 euros) et convention de partenariat pour 2023 entre la Ville de Paris, la Fédération Française de Basketball et MAIF.
M^{me} Samia BADAT-KARAM rapporteure.
- **2023 DEVE 5** Dispositif CoprOasis : règlement d'attribution des aides pour les travaux de végétalisation et de valorisation des eaux pluviales des copropriétés, convention avec l'APC.
M^{me} Véronique BALDINI rapporteure.
- **2023 DFPE 21** Subvention (1 651 157 euros), avenant n° 2 et subvention d'équipement (357 108 euros) à l'association Union Départementale des Associations Familiales de Paris (U.D.A.F de Paris) (9^e).
M^{me} Laura LAMBLIN BENICHOU rapporteure
- **2023 DFPE 59** Subvention (2 233 445 euros), avenant n° 2 à la fondation Léopold Bellan pour ses 7 établissements d'accueil de la petite enfance.
M^{me} Laura LAMBLIN BENICHOU rapporteure
- **2023 DFPE 66** Subvention (8 667 628 euros), avenant n° 4 à la Fondation Œuvre de la Croix Saint-Simon (19e) pour ses 26 établissements d'accueil de la petite enfance.
M^{me} Laura LAMBLIN BENICHOU rapporteure
- **2023 DFPE 72** Subvention (7 134 846 euros), avenants n° 2 à l'association ABC PUERICULTURE (16^e pour ses 24 établissements d'accueil de la petite enfance et son Service de garde à domicile.
M^{me} Laura LAMBLIN BENICHOU rapporteure

La séance est ouverte à 19 h 10 sous la présidence de M. Jérémy REDLER.

M. REDLER ouvre la séance du Conseil d'arrondissement en excusant l'absence de M. SZPINER. Ce dernier lui a demandé d'assurer la présidence de la séance, ce qu'il fait bien volontiers.

Il propose d'entamer l'ordre du jour avec la traditionnelle désignation du secrétaire de séance.

- **162023001** Désignation du secrétaire de séance.

M. Jérémy REDLER rapporteur.

Sur proposition de M. REDLER, et en l'absence d'avis contraires et d'abstentions, M^{me} Chloé CHOURAQUI est désignée à l'unanimité secrétaire de séance.

À l'unanimité du Conseil d'arrondissement, M^{me} Chloé CHOURAQUI est désignée secrétaire de séance.

- **162023002** Adoption du compte rendu de la séance du 28 novembre 2022.

M. Jérémy REDLER rapporteur.

M. REDLER s'enquiert d'éventuelles observations sur le procès-verbal qui a été soumis aux membres du Conseil d'arrondissement.

En l'absence de remarques, M. REDLER met ce compte rendu aux voix.

Le compte rendu de la séance du 28 novembre 2022, mis aux voix par M. REDLER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

M^{me} MISSOFFE, au nom du Groupe Indépendants et Progressistes, profite de l'adoption du compte rendu de séance pour interpeller M. REDLER sur le calendrier des séances du Conseil de Paris. Elle précise que ce dernier n'est en rien responsable de cette situation, mais elle tient à faire remarquer que la dernière séance du Conseil d'arrondissement date du mois de novembre 2022 et que la prochaine séance du Conseil de Paris n'interviendra pas avant le 21 mars. M^{me} MISSOFFE estime que cela relève d'une conception particulière de la démocratie locale. En plus de la nécessité de faire voter les délibérations nécessaires à la bonne conduite de la cité au Conseil d'arrondissement, il lui paraît en effet important de faire vivre le débat. Elle demande par conséquent aux conseillers de Paris d'interpeller l'exécutif parisien sur la nécessité de tenir des séances plus régulières afin de pouvoir débattre correctement des dossiers du quotidien.

M. REDLER remercie M^{me} MISSOFFE de son interpellation et d'avoir en outre souligné qu'il n'était pas responsable du calendrier des séances du Conseil de Paris. Il rappelle que la mairie du 16^e fixe les dates des séances du Conseil d'arrondissement en fonction des dates des séances du Conseil de Paris. Il appartient donc aux conseillers de Paris, notamment à ceux du Groupe Indépendants et Progressistes, de saisir la Maire de Paris sur le sujet.

- **2023 DAJ 1** Subvention (296 750 euros) et convention pluriannuelle pour l'organisation de consultations gratuites d'avocats en mairies d'arrondissement avec l'Ordre des Avocats au Barreau de Paris et la CRPAP.

M. Jérémy REDLER rapporteur.

M. REDLER explique qu'il s'agit d'une délibération classique visant à attribuer une subvention de 296 750 euros à l'Ordre des Avocats pour l'organisation de consultations gratuites dans les mairies d'arrondissement. Il rappelle en outre que les conseillers exerçant la profession d'avocat ne prennent pas part au vote sur cette délibération.

M. REDLER s'enquiert d'éventuelles observations puis, en l'absence de remarques, met aux voix cette délibération.

Le projet de délibération 2023 DAJ 1, mis aux voix par M. REDLER, est adopté à l'unanimité des votants du Conseil d'arrondissement.

M^{me} DORVALD, M. BEAUQUIER, M^{me} EDBERG, M^{me} ANSQUER et M. GIRAUDAT ne prennent pas part au vote.

- **2023 DEVE 7** Occupation par la Garde Républicaine de locaux dans le bois de Boulogne (16^e).
Renouvellement de la convention avec l'État (Ministère de l'Intérieur, France Domaine).

M. Jérémy REDLER rapporteur.

M. REDLER explique que la Ville de Paris est propriétaire d'un terrain d'une superficie de 4 200 m², situé dans le bois de Boulogne et qu'elle a mis à disposition de la Garde Républicaine deux bâtiments, d'une surface d'environ 1 100 m².

Il s'agit par cette délibération d'autoriser la Maire de Paris à signer une nouvelle convention d'occupation temporaire du domaine public jusqu'au 31 décembre 2031 moyennant une redevance annuelle de 34 000 euros.

M. REDLER s'enquiert d'éventuelles observations puis, en l'absence de remarques, met aux voix cette délibération.

Le projet de délibération 2023 DEVE 7, mis aux voix par M. REDLER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2023 DFA 5** Signature d'une convention d'occupation du domaine public pour l'occupation et la rénovation des résidences sises 4-6 (dite « résidence Windsor ») et 10, route du champ d'entraînement, Paris 16^e.

M^{me} Véronique BALDINI rapporteure.

M^{me} BALDINI explique que la Ville de Paris est propriétaire de deux résidences situées dans le Bois de Boulogne : la résidence Windsor et celle du 10, route du champ d'entraînement.

La résidence Windsor a fait l'objet d'une occupation privative jusqu'en 2018 et la seconde était utilisée pour une activité viti-vinicole et de chambres d'hôtes jusqu'en 2022.

La Fondation MANSART a déposé une manifestation d'intérêt spontanée pour l'occupation et l'exploitation commune des deux résidences. Elle y prévoit notamment des expositions permanentes et temporaires autour du mobilier ancien, des arts du début du XX^e siècle et du développement durable, des animations et ateliers récréatifs, des spectacles de danse et concerts sur le thème de la nature, des conférences. Elle prévoit également des activités complémentaires telles qu'un café proposant une petite restauration et un espace de boutique alimentés en partie par le potager du site, une librairie, et une activité événementielle.

M^{me} BALDINI ajoute que la Fondation MANSART développe un important programme de travaux de 8,6 millions d'euros visant à permettre l'ouverture partielle de ces bâtiments au public et que les habitants du 16^e seront particulièrement les bienvenus en ces lieux.

Un appel à manifestation d'intérêt a donc été lancé en avril 2022 en vue de la conclusion d'une convention d'occupation du domaine public. M^{me} BALDINI précise que deux autres candidats ont remis une proposition : la Fondation VALGO et la RIVP.

Une séance de négociations a été organisée avec chacun des candidats en novembre 2022 à l'issue de laquelle il a été proposé d'autoriser la Maire de Paris à signer la convention d'occupation du domaine

public avec la Fondation Mansart, Parcs et Demeures de France pour une durée de 32 ans en contrepartie d'une redevance minimale estimée à 1,9 M€.

M^{me} BALDINI propose aux membres du Conseil d'arrondissement d'émettre un avis favorable à cette délibération.

M. REDLER s'enquiert d'éventuelles observations sur cette délibération. En l'absence de remarques, il met cette dernière aux voix.

Le projet de délibération 2023 DFA 5, mis aux voix par M. REDLER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2023 DSOL 10** BPP 2016 et BPP 2022 : Subventions d'investissement (112 566 euros) et conventions pour des structures accueillant des familles et des personnes précaires.

M^{me} Marie-Hélène DORVALD rapporteure.

M^{me} DORVALD déclare que les associations œuvrant dans le champ de la solidarité et le CASVP assurent les premiers niveaux d'accueil et d'orientation des personnes en situation de rue ou en hébergement temporaire (écoles, hôtels, CHU...) et contribuent à offrir des prestations sanitaires et sociales.

La Ville de Paris entend poursuivre ses efforts pour soutenir ces structures en leur attribuant quatre subventions d'investissement à hauteur de 112 566 euros. Les associations concernées sont Emmaüs Solidarité, bien connue de tous, Les Enfants du Canal et La Cloche.

Le CASVP, quant à lui, assure la gestion de plusieurs dispositifs : centres d'hébergement, Permanences Sociales d'Accueil, Espaces Solidarité Insertion (ESI), restaurants solidaires, Plan d'Urgence Hivernale. C'est dans ce cadre que le CASVP sollicite une subvention d'investissement de 16 050 euros pour répondre aux demandes des personnes fréquentant ces différentes structures.

M^{me} DORVALD propose aux membres du Conseil d'arrondissement de bien vouloir émettre un avis favorable à cette délibération.

M. REDLER s'enquiert d'éventuelles observations sur cette délibération. En l'absence de remarques, il met cette dernière aux voix.

Le projet de délibération 2023 DSOL 10 mis aux voix par M. REDLER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2023 DFPE 1** Subvention (252 000 euros) et convention pluriannuelle d'objectifs avec la Fondation Olga SPITZER pour le fonctionnement de la Maison des Liens Familiaux (12^e, 16^e et 19^e).

M^{me} Marie-Hélène DORVALD rapporteure.

M^{me} DORVALD rappelle la nécessité de renforcer l'accompagnement des familles vivant une situation de séparation afin de maintenir autant que possible des relations de qualité entre l'enfant et chacun de ses parents.

En 2022, l'association Olga Spitzer est devenue Fondation, avec pour perspectives d'initier des projets innovants et l'une de ses premières initiatives a consisté à développer et renforcer le modèle de la Maison des Liens Familiaux, dite MDLF. Cette maison se présente aujourd'hui comme un centre ressources pour les familles et les professionnels.

M^{me} DORVALD précise que, dans ce cadre, le 16^e arrondissement propose une médiation familiale à raison d'une permanence par semaine à la Maison de la Vie Associative et Citoyenne.

La délibération propose d'autoriser la Maire de Paris à signer une convention pluriannuelle d'objectifs avec la Fondation Olga Spitzer, et de lui attribuer, au titre de l'exercice 2023, une subvention de fonctionnement d'un montant de 252 000 euros.

M^{me} DORVALD invite les membres du Conseil d'arrondissement de bien vouloir émettre un avis favorable à cette délibération.

M. REDLER s'enquiert d'éventuelles observations sur cette délibération. En l'absence de remarques, il met cette dernière aux voix.

Le projet de délibération 2023 DFPE 1, mis aux voix par M. REDLER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2023 DLH 35** Location de lots de volume dans l'immeuble 58 à 64, avenue Mozart/45 à 49, rue de l'Assomption (16^e) à la RIVP — avenant à bail emphytéotique.

M. Jacques-Frédéric SAUVAGE rapporteur.

M. SAUVAGE explique que depuis 2012, les baux emphytéotiques que la Ville de Paris signe avec les bailleurs sociaux pour la construction de logements contiennent une clause autorisant l'emphytéote à conclure et à renouveler des locations, y compris celles relevant du statut des baux commerciaux, pour une durée expirant au-delà de celle du bail emphytéotique. Cette clause permet aux locataires commerciaux de continuer à occuper le même espace après l'expiration du bail emphytéotique.

La RIVP souhaitant insérer cette clause dans le bail emphytéotique datant de 1990 aux locataires commerciaux situés rue Mozart et rue de l'Assomption, il est proposé d'autoriser la conclusion d'un avenant à ce même bail.

M. SAUVAGE propose de voter favorablement cette délibération.

M. REDLER s'enquiert d'éventuelles observations sur cette délibération. En l'absence de remarques, il met cette dernière aux voix.

Le projet de délibération 2023 DLH 35, mis aux voix par M. REDLER, est adopté à l'unanimité.

- **2023 DLH 72** Modification et réitération de garanties d'emprunts finançant divers programmes de logement social de Paris Habitat.

M. Jacques-Frédéric SAUVAGE rapporteur.

M. SAUVAGE explique que la délibération porte sur la modification et la réitération de garanties d'emprunts finançant divers programmes de logement social, dont 33 logements situés 111 avenue Victor-Hugo dans le 16^e, l'un des derniers programmes PLAI-PLS. Il s'agit donc pour Paris Habitat de souscrire des emprunts avec la garantie de la Ville de Paris et de réitérer ainsi un accord précédemment donné.

M. REDLER s'enquiert d'éventuelles observations sur cette délibération puis, en l'absence de remarques, il met aux voix cette délibération

Le projet de délibération 2023 DLH 72, mis aux voix par M. REDLER, est adopté à l'unanimité

- **2023 DU 13** Déclassement d'une emprise communale au 26 rue Copernic (16^e), autorisation des signatures de promesse de vente puis de vente et autorisation de signature d'une servitude d'implantation.

M. Jacques-Frédéric SAUVAGE rapporteur.

M. SAUVAGE rappelle que l'Union Libérale Israélite de France travaille depuis 2013 à la réhabilitation de la synagogue située au 24 de la rue Copernic. Après un premier projet avorté en 2015, l'ULIF a

travaillé avec les services de la Ville de Paris pour proposer un nouveau projet impliquant la cession de l'emprise communale située 26 rue Copernic.

Le Conseil de Paris a autorisé la signature d'un protocole foncier portant sur la cession de cette partie de l'emprise communale en décembre 2019 qui permettra la démolition et reconstruction de la synagogue ainsi qu'une extension sur une partie de l'emprise communale. Le projet prévoit par ailleurs la construction de surfaces au-dessus du porche d'entrée de la propriété parisienne.

La surface totale de l'emprise nécessaire au projet est d'environ 13 073 m², dont une partie est utilisée pour les réservoirs de Passy exploités par la régie Eau de Paris. La cession portera sur les seuls lots de volumes nécessaires à la réalisation du projet garantissant ainsi la pérennité du fonctionnement des réservoirs. Le projet actuel n'affecte pas la zone déjà désaffectée par Eau de Paris en 2015.

Il convient de noter que ce projet est compatible avec celui désigné en tant que lauréat de la consultation « Réinventer Paris – Les dessous de Paris » pour la partie des réservoirs de Passy.

M. SAUVAGE précise que la mairie d'arrondissement a en outre veillé, suite au vœu déposé en Conseil de Paris, que la réponse architecturale de ce projet maintienne la partie arrière de la synagogue permettant ainsi la conservation de la verrière et de la quasi-totalité des éléments de style Art Déco.

Il est ainsi proposé :

- d'autoriser la signature d'une promesse de constitution de servitude d'implantation située sur la parcelle arrière du bâtiment de la synagogue implanté en limite séparative de la parcelle propriété de la Ville des réservoirs de Passy, ainsi que la signature de l'acte de constitution de ladite servitude d'implantation entre la Ville de Paris et l'ULIF,
- de prononcer le déclassement par anticipation de la partie de l'emprise communale du n° 26 rue Copernic.
- d'autoriser la signature d'une promesse de vente puis de l'acte de vente entre la Ville de Paris et l'ULIF portant sur le projet de cession en volumes d'emprises sur une partie de la propriété communale située au 26 rue Copernic.

M. REDLER s'enquiert d'éventuelles observations sur cette délibération. En l'absence de remarques, il met cette dernière aux voix.

Le projet de délibération 2023 DU 13 est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2023 DAC 313** Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Maurice Delage au 77 rue Boissière à Paris 16^e.

M^{me} Katherine de MEAUX rapporteure.

M^{me} Katherine de MEAUX explique que la délibération propose de rendre hommage à Maurice Delage.

Maurice Delage, né en 1906, est un ingénieur français diplômé de l'École Polytechnique, de l'École militaire et d'application du Génie à Versailles ainsi que de l'École des Mines de Saint-Étienne. Il est à la tête d'une entreprise française de prospection de pétrole en Roumanie, lorsqu'il est arrêté pour sabotage en juillet 1940. Expulsé de Roumanie, il rejoint les Forces Françaises Libres à Beyrouth, puis est muté à Londres avant d'être envoyé à Brazzaville et au Cameroun.

Nommé capitaine, il rejoint le général Leclerc à la fin de la campagne de Tunisie. À partir de septembre 1943, il se consacre à la formation du 13^e Bataillon de Génie, aussi dénommé Les Sapeurs de Leclerc, au sein de la 2^e DB qu'il va diriger durant toutes les campagnes de France et d'Allemagne, du débarquement en Normandie vers la libération de Strasbourg jusqu'à la prise du nid d'aigle de Berchtesgarden. Ce bataillon a été nommé l'une des meilleures unités de génie de la guerre 1939-1945. Cette unité a d'ailleurs compté dans ses rangs 4 Compagnons de la Libération, dont Maurice Delage.

Croix de Guerre avec Palmes, officier de la Légion d'Honneur, Maurice Delage est nommé Commandant du génie divisionnaire.

Il est donc proposé d'apposer une plaque commémorative en hommage à Maurice Delage au 77 rue Boissière, dont le texte est le suivant :

« ICI VÉCUT
MAURICE DELAGE
1906-1959
COMPAGNON DE LA LIBÉRATION
COMMANDANT DU 13^E GÉNIE
AU SEIN DE LA 2^E DB »

En transmission de mémoire et en reconnaissance à celles et ceux qui servent ou qui ont servi la France, M^{me} Katherine de MEAUX invite les membres du Conseil d'arrondissement à voter favorablement cette délibération.

M. REDLER s'enquiert d'éventuelles observations. En l'absence de remarques, il met cette dernière aux voix.

Le projet de délibération 2023 DAC 313, mis aux voix par M. REDLER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2023 DASCO 1** Collèges publics parisiens — Dotations complémentaires de fonctionnement (29 304 euros), subventions d'équipement (2 062 885 euros) et subventions pour travaux (190 952 euros).

M^{me} Isabelle NIZARD rapporteure.

M^{me} NIZARD indique que conformément au Code de l'éducation, la collectivité prend en charge le fonctionnement, l'équipement et les travaux dans les collèges publics parisiens. À ce titre, les établissements publics locaux d'enseignement peuvent recevoir tout au long de l'année des dotations complémentaires de fonctionnement qui sont destinées à assurer le financement de charges nouvelles qui n'avaient pas été identifiées lors des dotations initiales.

Dans le 16^e arrondissement sont concernés les collèges suivants :

- Claude Bernard pour 14 050 euros
- Janson-de-Sailly pour 18 600 euros
- Jean-Baptiste Sey pour 9 435 euros
- Molière pour 21 075 euros.

M^{me} NIZARD remercie les membres du Conseil d'arrondissement de bien vouloir donner un avis favorable à cette délibération.

M. REDLER s'enquiert d'éventuelles observations sur cette délibération. En l'absence de remarques, il met cette dernière aux voix.

Le projet de délibération 2023 DASCO 1, mis aux voix par M. REDLER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2023 DASCO 11** Révision de la sectorisation des écoles publiques de Paris pour l'année scolaire 2023-2024.

M^{me} Isabelle NIZARD rapporteure.

M^{me} NIZARD explique que la loi de 2004 stipule que chaque école publique est délimitée par un périmètre scolaire défini par des voies ou des tronçons de voies, et les élèves y sont scolarisés en fonction de leur résidence.

Les modifications de périmètres scolaires proposées pour la rentrée de septembre 2023 visent à faire correspondre au mieux les capacités d'accueil des établissements aux évolutions démographiques.

Ainsi des critères tels que la proximité géographique et l'harmonisation entre les écoles maternelles et élémentaires sont pris en compte.

Dans le 16^e arrondissement, la nouvelle sectorisation permet de réduire les distances entre l'école et le lieu de résidence.

M^{me} NIZARD remercie les membres du Conseil d'arrondissement de bien vouloir émettre un avis favorable à la délibération.

M. REDLER s'enquiert d'éventuelles observations sur cette délibération.

M^{me} LECOUTURIER remercie M^{me} NIZARD pour sa présentation. Elle tient à souligner la situation inquiétante des effectifs scolaires dans le 16^e arrondissement et déclare que cette situation a été voulue et organisée par la Maire de Paris qui a fait partir près de 120 000 Parisiens en dix ans. Elle juge cette fuite des familles très grave pour Paris, et pour le 16^e en particulier. La Maire de Paris prétend se tenir aux côtés des familles et se déclare très heureuse de voir que les classes sont moins chargées, mais M^{me} LECOUTURIER estime qu'il est très préoccupant de constater cette fuite des familles et de voir les classes se vider.

M. REDLER regrette également la fuite des familles parisiennes, conséquence de la politique de la Maire de Paris en la matière.

M^{me} MISSOFFE souscrit au constat de M^{me} LECOUTURIER. Elle déplore à cet égard la fermeture de 12 classes. Elle demande le maintien de certaines de ces classes afin de ne pas surcharger les autres classes. Elle déclare s'interroger également sur la politique familiale de la Maire de Paris.

M. REDLER remercie M^{me} MISSOFFE pour son intervention et lui fait remarquer que les fermetures concernent 11 classes et non pas 12. Il répète déplorer également la politique de la Maire de Paris en la matière.

Il demande si la délibération appelle d'autres commentaires, et en l'absence de remarques met cette dernière aux voix.

Le projet de délibération 2023 DASCO 11, mis aux voix par M. REDLER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2023 DASCO 20** Subventions d'investissement (65 835 euros) à 5 collèges au titre du Budget Participatif des Collèges édition 2021/2022.

M^{me} Isabelle NIZARD rapporteure.

M^{me} NIZARD déclare que le budget participatif des collèges est un dispositif initié en 2016 dont l'objectif est de contribuer à l'apprentissage de la citoyenneté à travers l'expérience du débat démocratique et du vote.

Dans ce cadre, il est proposé d'accorder à ces collèges une subvention d'équipement pour un montant total de 65 835 euros, dont 14 790 euros au collège Claude Bernard pour le projet « Laser run ».

M^{me} NIZARD appelle à voter favorablement cette délibération.

M. REDLER s'enquiert d'éventuelles observations sur cette délibération. En l'absence de remarques, il met cette dernière aux voix.

Le projet de délibération 2023 DASCO 20, mis aux voix par M. REDLER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2023 DAC 251** Subvention (25 000 euros) à la Fondation Le Musée Clemenceau dans le cadre de la convention pluriannuelle d'objectifs de 2022 (16^e).

M^{me} Bérengère GREE rapporteure.

M^{me} GREE explique qu'il est proposé d'accorder une subvention de fonctionnement à hauteur de 25 000 euros à la Fondation du musée Clemenceau située 8, rue Benjamin Franklin dans le 16^e arrondissement.

Cette subvention a pour objectif de soutenir la Fondation dans plusieurs domaines. En 2023, le musée a plusieurs projets d'envergure : concevoir et imprimer un livret sur l'appartement en attendant de réaliser un guide de belle qualité, avec des prises de vue de l'appartement entièrement restauré et l'organisation de deux grandes expositions, l'une sur Clemenceau et la Justice prévue d'avril au 31 juillet et l'autre au second semestre sur Clemenceau et le cinéma.

M^{me} GREE ajoute qu'au printemps, lors du conseil d'administration de la Fondation, le musée présentera son premier programme scientifique et culturel qui englobera la période 2023-2029, date du centenaire de la mort de Clemenceau.

Compte tenu de ces éléments et de l'intérêt de soutenir un lieu de mémoire consacré à cette figure politique majeure, M^{me} GREE demande aux membres du Conseil d'arrondissement de voter favorablement cette délibération.

M. REDLER s'enquiert d'éventuelles observations sur cette délibération. En l'absence de remarques, il met cette dernière aux voix.

Le projet de délibération 2023 DAC 251, mis aux voix par M. REDLER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2023 DU 55** Dénomination promenade Jean-Paul Belmondo (15^e et 16^e).

M^{me} Bérengère GREE rapporteure.

M^{me} GREE explique que cette délibération propose de rendre hommage à Jean-Paul Belmondo en attribuant son nom à une emprise à Paris.

Jean-Paul Belmondo naît en 1933 à Neuilly-sur-Seine. Il travaille avec de grands noms du cinéma français et réalise lui-même nombre de cascades dans ses films en raison de sa passion pour le sport.

Il connaît de grands succès dans des films tels que *À bout de souffle*, *Un singe en hiver* ou *Les Mariés de l'an II* et remporte plusieurs distinctions : une Palme d'honneur au Festival de Cannes en 2011 et le Lion d'or à la Mostra de Venise en 2016.

Il décède en septembre 2021.

La Commission de dénomination des voies, places, espaces verts, équipements municipaux et des hommages publics a donné son accord pour attribuer la dénomination « promenade Jean-Paul Belmondo » au terre-plein central du pont de Bir-Hakeim, lieu immortalisé par une scène de cascade réalisée par l'acteur dans le film *Peur sur la ville* d'Henri Verneuil.

M^{me} GREE précise que cette dénomination s'effectuera en dérogation à la règle qui prévoit que le nom d'une personnalité ne peut être attribué à une voie publique de Paris que cinq ans au plus tôt après son décès. Elle demande toutefois de voter favorablement cette délibération.

M. REDLER s'enquiert d'éventuelles observations sur cette délibération. En l'absence de remarques, il met aux voix cette dernière.

Le projet de délibération 2023 DU 55, mis aux voix par M. REDLER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2023 DJS 60** Avenant N° 2 à la convention d'occupation temporaire du domaine public Flandrin et Péreire — modification périmètre de la parcelle sur le site de Flandrin.

M. Ali OUBAALI rapporteur.

M. OUBAALI explique que le comité départemental de Paris de tennis a obtenu le droit d'occuper et d'exploiter les terrains de tennis situés sur deux sites distincts, au 92, boulevard Flandrin 16^e et au 119, boulevard Péreire, 17^e, dans le cadre d'une convention d'occupation temporaire du domaine public (CODP) signée en 2009.

La Direction de la Voirie et des Déplacements a demandé l'implantation d'un local d'exploitation du futur tramway d'une surface de 60 m² sur le site de Flandrin, ce qui nécessite la conclusion d'un avenant modifiant le périmètre de la CODP et la réduction de la surface occupée.

Le comité de Paris de tennis a donné son accord au projet d'implantation et il sera procédé à un ajustement de la base de calcul du minimum garanti de redevance fixe due par le comité de Paris de tennis au prorata de l'évolution de la surface de l'emprise, de 40 000 à 39 739 euros

M. OUBAALI propose d'autoriser la Maire de Paris à signer cet avenant à la convention d'occupation temporaire du domaine public et demande aux membres du Conseil d'arrondissement de donner un avis favorable à cette délibération.

M. REDLER s'enquiert d'éventuelles observations sur cette délibération. En l'absence de remarques, il met cette dernière aux voix.

Le projet de délibération 2023 DJS 60, mis aux voix par M. REDLER, est adopté à l'unanimité des votants du Conseil d'arrondissement.

- **2023 DVD 23** Extension du tramway à Porte Dauphine (16^e et 17^e) - avenant n° 2 à la convention de prestation de mission de sécurité ferroviaire en phase travaux au profit de SNCF RÉSEAU.

M^{me} Vanessa EDBERG rapporteure.

M^{me} EDBERG explique que les études de mission de sécurité ferroviaire ont conclu que les ouvrages existants sur le réseau ferré national sur lesquels est envisagé le tracé du T3 Ouest n'étaient pas dans la capacité de supporter les charges apportées par les infrastructures nouvelles du tramway.

Un accord entre la Ville de Paris et SNCF Réseau a été approuvé par délibération 2021 DVD 46 par le Conseil de Paris d'avril 2021. Cependant, suite à des aléas rencontrés en cours de chantier, des opérations de travaux ont dû être reportées. La Ville de Paris a alors sollicité des prestations complémentaires : 47 nuits d'intervention entre octobre 2021 et mars 2022. Ces prestations complémentaires ont été formalisées par la voie d'un avenant n° 1 à la convention approuvé par délibération.

L'avancée du chantier a révélé des besoins prévisionnels de prestations supplémentaires de MSF non couverts par l'avenant n° 1, au niveau du secteur Dauphine et du boulevard de l'Amiral Bruix, dans le cadre de travaux d'aménagements et de modifications de la chaussée actuelle en voirie située sur une dalle au-dessus des voies du RER C. Il s'agit également de solliciter des missions de MSF afin d'assurer les phases de sécurisation et de réparation d'une dalle sur un ouvrage d'art à la suite d'un incident de chantier intervenu en novembre 2022.

Il est ainsi proposé d'autoriser la Maire de Paris à signer un avenant n° 2 pour ces nouvelles prestations : 25 nuits d'intervention, réparties sur une période allant d'octobre 2022 à début 2024 et des coûts supplémentaires d'un montant de 96 060 euros.

M^{me} EDBERG invite les membres du Conseil d'arrondissement à donner un avis favorable à cette délibération.

M. REDLER s'enquiert d'éventuelles observations sur cette délibération. En l'absence de remarques, il met cette dernière aux voix.

Le projet de délibération 2023 DVD 23, mis aux voix par M. REDLER, est adopté à l'unanimité des votants du Conseil d'arrondissement.

- **2023 DAE 45** Emplacement commercial sur la pelouse de la Muette (16e) — convention d'occupation du domaine public.

M. Bruno LIONEL-MARIE rapporteur.

M. LIONEL-MARIE explique qu'il s'agit d'autoriser la Maire de Paris à signer une convention d'occupation du domaine public avec l'exploitante Catherine Champion pour des animations enfantines sur la pelouse de la Muette, sur un emplacement de 1000 m² du 20 mars au 20 juillet 2023 (montage et démontage inclus).

Les animations seraient constituées d'un ensemble de structures gonflables, d'un espace de trampolines, d'un stand proposant des confiseries et d'une billetterie. M. LIONEL-MARIE précise qu'il s'agit en fait d'un dispositif ludique installé depuis plusieurs années.

Un appel à manifestation d'intérêt a été publié du 23 décembre 2022 au 16 janvier 2023 sur le site Internet de la Ville de Paris et aucune proposition concurrente n'a été formulée.

La redevance proposée par l'organisateur est de 4 692 euros pour la période demandée.

M. LIONEL-MARIE demande aux membres du Conseil d'arrondissement de bien vouloir approuver cette délibération.

M. REDLER s'enquiert d'éventuelles observations sur cette délibération. En l'absence de remarques, il met cette dernière aux voix.

Le projet de délibération 2023 DAE 45, mis aux voix par M. REDLER, est adopté à l'unanimité des votants du Conseil d'arrondissement.

- **2023 DAE 49** Concession de service relative aux kiosques du site de la Tour Eiffel — déclaration sans suite.

M. Bruno LIONEL-MARIE rapporteur.

M. LIONEL-MARIE rappelle que la Ville de Paris a lancé un projet de réaménagement du « Site Tour Eiffel » reliant le Trocadéro, la Tour Eiffel et l'École Militaire. Dans ce cadre, la Ville a lancé une consultation pour six concessions portant sur la fabrication, l'installation et l'exploitation des kiosques.

La mairie du 16^e arrondissement s'est opposée avec succès à ce projet. La préfecture de police a par ailleurs opposé des avis négatifs lors des différentes réunions d'ouverture de chantiers empêchant la délivrance des autorisations nécessaires pour débiter les travaux. Les kiosques ne peuvent donc pas être implantés et le projet est bloqué.

Dans ces conditions, il est proposé de déclarer sans suite la présente procédure de concession pour ces kiosques.

M. LIONEL-MARIE propose aux membres du Conseil d'arrondissement de bien vouloir voter favorablement cette délibération.

M. REDLER s'enquiert d'éventuelles observations sur cette délibération. En l'absence de remarques, il met cette dernière aux voix.

Le projet de délibération 2023 DAE 49, mis aux voix par M. REDLER, est adopté à l'unanimité des votants du Conseil d'arrondissement.

➤ **2023 DAE 52 Conclusion d'un contrat de transaction.**
M. Bruno LIONEL-MARIE rapporteur.

M. LIONEL-MARIE explique que la Ville de Paris a autorisé Madame Clara Garcia à exploiter un emplacement de vente de chapeaux situé sur la Place du Trocadéro, pour une durée de trois ans.

Cependant, le site fait l'objet d'un projet de réalisation d'une coulée verte. Les commerçants impactés, parmi lesquels Madame Garcia, ont été informés par courrier recommandé de la mise en place du projet et leur occupation a été résiliée à partir du premier trimestre 2022.

Madame Garcia a fait une demande d'indemnisation à hauteur de 85 863 euros. La Ville de Paris a considéré que l'indemnisation ne pouvait être qu'à hauteur de 29 000 euros, ce que Madame Garcia a accepté.

Il est donc proposé d'autoriser la Maire de Paris à signer le contrat de transaction pour permettre de compenser le préjudice subi par la résiliation anticipée de la convention d'occupation du domaine public signée entre la Ville de Paris et Madame Garcia.

M. LIONEL-MARIE propose aux membres du Conseil d'arrondissement de voter favorablement cette délibération.

M. REDLER s'enquiert d'éventuelles observations sur cette délibération. En l'absence de remarques, il met cette dernière aux voix.

Le projet de délibération 2023 DAE 52, mis aux voix par M. REDLER, est adopté à l'unanimité des votants du Conseil d'arrondissement.

➤ **2023 SG 7 Transformations olympiques — Subventions (100 000 euros) et convention de partenariat pour 2023 entre la Ville de Paris, la Fédération Française de Basket-Ball et MAIF.**
M^{me} Samia BADAT-KARAM rapporteure.

M^{me} BADAT-KARAM explique que la Ville de Paris, la Fédération Française de Basket-Ball et son partenaire, la MAIF, ont décidé de créer un héritage commun pour la communauté de basketteurs parisiens.

Ce projet vise plusieurs objectifs, et notamment de développer le basket-ball à Paris, en particulier la nouvelle discipline olympique : le 3x3, en rénovant les espaces de pratique. À cet égard, la FFBB a déjà rénové et décoré 19 terrains et équipements de proximité dans le cadre de différents partenariats.

Pour le 16^e arrondissement, le site retenu est celui du TEP Sarrail. Il a été choisi par la mairie du 16^e et notamment par M. Ali OUBAALI dans le but de dynamiser ce site peu utilisé pour le moment.

M^{me} BADAT-KARAM explique que la mairie du 16^e déplore souvent l'absence d'héritage des Jeux olympiques et paralympiques 2024. Elle ne peut donc qu'approuver ce projet de la Ville de Paris, en partenariat avec la MAIF, de création de ces terrains de basket.

M. REDLER s'enquiert d'éventuelles observations sur cette délibération. En l'absence de remarques, il met cette dernière aux voix.

Le projet de délibération 2023 SG 7, mis aux voix par M. REDLER, est adopté à l'unanimité des votants du Conseil d'arrondissement.

- **2023 DEVE 5** Dispositif CoprOasis : règlement d'attribution des aides pour les travaux de végétalisation et de valorisation des eaux pluviales des copropriétés, convention avec l'APC.

M^{me} Véronique BALDINI rapporteure.

M^{me} BALDINI explique que la Ville de Paris souhaite accompagner des copropriétés, notamment dans les quartiers populaires, dans la poursuite de la transition écologique. Les aides travaux sont plafonnées à 30 000 euros par projet dans la limite de 80 % du montant hors taxe.

Afin de promouvoir le dispositif CoprOasis à destination des copropriétés parisiennes, il est proposé que la Ville de Paris s'associe à l'Agence Parisienne du Climat (APC), guichet unique de la rénovation environnementale en copropriété à Paris.

La convention de partenariat présentée dans cette délibération prévoit que l'APC prenne en charge :

- La promotion du dispositif d'aide CoprOasis ;
- L'accompagnement des copropriétés dans leurs démarches ;
- Le contrôle de la conformité des études et des devis au cahier des charges ;
- L'instruction technique des dossiers de demande de financement des bénéficiaires ;
- Le suivi des copropriétés bénéficiant de ces subventions.

Pour sa part, la Ville de Paris prendra en charge :

- L'instruction administrative des demandes ;
- Le paiement des subventions accordées dans le cadre de CoprOasis.

Pour mettre en œuvre ce dispositif, les directions de la Propreté et de l'Eau et des Espaces verts et de l'Environnement ont prévu une enveloppe globale de 900 000 euros en investissements pour la durée de la mandature. Elle sera financée sur le budget d'investissement de ces deux directions.

M^{me} BALDINI juge cette somme ridicule par rapport aux besoins des copropriétés. Elle regrette par ailleurs que cette décision intervienne avant la présentation du nouveau PLU et la publication du rapport de la MIE sur les vagues de chaleur.

En dépit de cette réserve, M^{me} BALDINI propose d'approuver la convention de partenariat entre l'Agence Parisienne du Climat et la Ville de Paris visant à promouvoir le dispositif CoprOasis auprès des copropriétés parisiennes.

M. REDLER s'enquiert d'éventuelles observations sur cette délibération. En l'absence de remarques, il met cette dernière aux voix.

Le projet de délibération 2023 DEVE 5, mis aux voix par M. REDLER, est adopté à l'unanimité des votants du Conseil d'arrondissement.

- **2023 DFPE 21** Subvention (1 651 157 euros), avenant n° 2 et subvention d'équipement (357 108 euros) à l'association Union Départementale des Associations Familiales de Paris (U.D.A.F de Paris) (9^e).

M^{me} Laura LAMBLIN BENICHOU rapporteure

M^{me} LAMBLIN BENICHOU explique qu'il est proposé de signer avec l'UDAF un avenant à la convention qui fixe pour l'année 2023 la subvention municipale et l'engagement pour l'association à optimiser ses taux d'occupation et de fréquentation.

Dans ce cadre, une subvention de fonctionnement de 1 651 157 euros et une subvention d'équipement de 357 108 euros sont proposées.

Pour le 16^e arrondissement sont concernés les Jardins du Ranelagh pour 170 106 euros et Saint-Honoré d'Eylau pour 325 490 euros.

M^{me} LAMBLIN BENICHOU invite les membres du Conseil d'arrondissement à émettre un avis favorable.

M. REDLER s'enquiert d'éventuelles observations sur cette délibération. En l'absence de remarques, il met cette dernière aux voix.

Le projet de délibération 2023 DFPE 21, mis aux voix par M. REDLER, est adopté à l'unanimité des votants du Conseil d'arrondissement.

- **2023 DFPE 59** Subvention (2 233 445 euros), avenant n° 2 à la fondation Léopold Bellan pour ses 7 établissements d'accueil de la petite enfance.

M^{me} Laura LAMBLIN BENICHOU rapporteure

M^{me} LAMBLIN BENICHOU explique qu'il est proposé d'autoriser la Maire de Paris à signer avec la Fondation Léopold Bellan l'avenant à la convention pour ses 7 établissements d'accueil de la petite enfance qui fixe la subvention totale à 2 233 445 euros.

Elle indique que pour le 16^e arrondissement, l'établissement du Point du Jour, situé 22 bis, rue Claude Lorrain est fermé pour travaux de démolition et reconstruction depuis juillet 2021. L'établissement devrait rouvrir en 2023.

Pour la crèche du 16^e, située 9, rue François Millet, il est attribué une subvention de 448 326 euros.

M^{me} LAMBLIN BENICHOU invite les membres du Conseil d'arrondissement à émettre un avis favorable.

M. REDLER s'enquiert d'éventuelles observations sur cette délibération. En l'absence de remarques, il met cette dernière aux voix.

Le projet de délibération 2023 DFPE 59, mis aux voix par M. REDLER, est adopté à l'unanimité des votants du Conseil d'arrondissement.

- **2023 DFPE 66** Subvention (8 667 628 euros), avenant n° 4 à la Fondation Œuvre de la Croix Saint-Simon (19^e) pour ses 26 établissements d'accueil de la petite enfance.

M^{me} Laura LAMBLIN BENICHOU rapporteure

M^{me} LAMBLIN BENICHOU indique que le Conseil de Paris a approuvé en 2021 les termes de la convention d'objectifs à signer avec la Fondation Œuvre de la Croix Saint-Simon relative au fonctionnement de ses 26 établissements d'accueil de la petite enfance, soit 1 386 places au total.

Pour l'année 2023, il est proposé de signer un avenant qui fixe :

- La subvention municipale à 8 667 628 euros.
- L'engagement de la Fondation à réaliser, pour cette même année, un accueil optimal en termes de présence des enfants au regard de la capacité d'accueil de l'établissement et dans le respect de la qualité d'accueil.

Pour le 16^e arrondissement, la subvention de fonctionnement 2023 concernant l'établissement Fuligule fera l'objet d'une délibération distincte.

M^{me} LAMBLIN BENICHOU invite les membres du Conseil d'arrondissement à émettre un avis favorable.

M. REDLER s'enquiert d'éventuelles observations sur cette délibération. En l'absence de remarques, il met cette dernière aux voix.

Le projet de délibération 2023 DFPE 66, mis aux voix par M. REDLER, est adopté à l'unanimité des votants du Conseil d'arrondissement.

- **2023 DFPE 72** Subvention (7 134 846 euros), avenants n° 2 à l'association ABC PUERICULTURE (16^e) pour ses 24 établissements d'accueil de la petite enfance et son Service de garde à domicile.

M^{me} Laura LAMBLIN BENICHOU rapporteure

M^{me} LAMBLIN BENICHOU explique que l'association ABC Puériculture gère 24 établissements d'accueil de la petite enfance, pour une capacité d'accueil de 1 016 places.

Pour l'année 2023, il est proposé de signer des avenants aux conventions qui fixent :

- Les subventions municipales à un montant total de 6 472 184 euros.
- L'engagement de l'association à optimiser ses taux d'occupation et de fréquentation.
-

Pour le 16^e arrondissement, il s'agit d'attribuer :

- 250 789 euros à l'établissement Les Calin'ours, situé 1 rue Charles Tellier
- 219 157 euros à l'établissement Les Oursons situé au 7-9 rue Jean de la Fontaine
- 117 209 euros à l'établissement Teddy club situé 73 boulevard Flandrin.


M^{me} LAMBLIN BENICHOU invite les membres du Conseil d'arrondissement à émettre un avis favorable.

M. REDLER s'enquiert d'éventuelles observations sur cette délibération. En l'absence de remarques, il met cette dernière aux voix.

Le projet de délibération 2023 DFPE 72, mis aux voix par M. REDLER, est adopté à l'unanimité des votants du Conseil d'arrondissement.

L'ordre du jour étant épuisé, M. REDLER remercie l'ensemble des membres du Conseil d'arrondissement pour leur participation et lève la séance.

La séance est levée à 19 h 50.

Signature 	Signature 
M. Francis SZPINER Maire du 16 ^e arrondissement	M/Me JULIEN GUEDS conseiller·ère d'arrondissement Secrétaire de séance